

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

046-214601767-20230609-2023_06_48-DF
Reçu le 15/06/2023

Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 09 juin 2023

Nombre de conseillers

En exercice 12
Présents 12
Votants 12
Absents 00

Date de la convocation :
20 avril 2023

Date d'affichage :
21 avril 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-06-48

Élections des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le
Et publication ou notification
Du 16/06/2023

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de juin à 18 h 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, par arrêté BRGAE 2023-035 portant désignation des délégués/suppléants - Élections sénatoriales 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien - Grimal Béatrice- Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Soulier Bruno - Verbiguié Laurie - Bouyssou Vanessa - Serrau Martial.

Absents :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il faut désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Constitution du bureau de vote :

Président : Monsieur le Maire Jacques COLDEFY

Secrétaire : Monsieur Bruno SOULIER

Désignation des 2 conseillers présents les plus âgés : Monsieur Jean-Paul MEJECAZE, Monsieur Jérôme BELIN.

Désignations des 2 conseillers présents les plus jeunes : Monsieur Dimitri MARTINEZ, Madame Amandine MEZY.

Elections des délégués titulaires et vote à bulletin secret :

Monsieur COLDEFY Jacques : 12 voix - élu délégué titulaire
Monsieur MEJECAZE Jean-Paul : 12 voix - élu délégué titulaire
Monsieur BELIN Jérôme : 12 voix - élu délégué titulaire

Elections des délégués suppléants et vote à bulletin secret : (l'ordre de nomination dépend du tour d'élection, puis du nombre de voix et de l'âge en cas d'égalité) :

Monsieur GALLINEAU Sébastien : 12 voix - élu délégué suppléant n° 1
Monsieur SOULIER Bruno : 12 voix - élu délégué suppléant n° 2
Madame MEZY Amandine : 12 voix élue délégué suppléant n° 3

Le procès-verbal a été dressé et transmis à la Sous-Préfecture, la proclamation des résultats a été affichée en Mairie.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme.

Le Maire
Jacques COLDEFY

